



Fond de plan

- Parcelle cadastrale (PCN 2018)
- Bâtiment (PCN 2018)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Cours d'eau
- Délimitation de la zone verte
- Limite communale

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1	Zone d'habitation 1
HAB-2	Zone d'habitation 2

Zones mixtes

MIX-1	Zone mixte villageoise
-------	------------------------

Zones de bâtiments et d'équipements publics

BEP-1	Zone de bâtiments et d'équipements publics Général
BEP-S	Zone de bâtiments et d'équipements publics Sports
BEP-SL	Zone de bâtiments et d'équipements publics Sports et loisirs
BEP-CL	Zone de bâtiments et d'équipements publics Centrales

Zones de sports et de loisirs

MES-D-CR	Zone de sports et de loisirs - Camping
MES-CR	Zone de sports et de loisirs - Centre équestre

Zones spéciales - Station essence

SE	Zone spéciale - Station essence
----	---------------------------------

Zones de jardins familiaux

JA	Zone de jardins familiaux
----	---------------------------

Zones superposées

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones d'aménagement différé

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Num.	1	2	3	4	5
1	100%	100%	100%	100%	100%
2	100%	100%	100%	100%	100%
3	100%	100%	100%	100%	100%
4	100%	100%	100%	100%	100%
5	100%	100%	100%	100%	100%

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier approuvé et maintenu en application

Num.	1	2	3	4	5
1	100%	100%	100%	100%	100%
2	100%	100%	100%	100%	100%
3	100%	100%	100%	100%	100%
4	100%	100%	100%	100%	100%
5	100%	100%	100%	100%	100%

- ### Zones de servitude "urbanisation"
- SU-P1 Servitude "urbanisation" - intégration paysagère 1
 - SU-P2 Servitude "urbanisation" - intégration paysagère 2
 - SU-F Servitude "urbanisation" - fossé
 - SU-CV1 Servitude "urbanisation" - couloir vert 1
 - SU-CV2 Servitude "urbanisation" - couloir vert 2
 - SU-RN Servitude "urbanisation" - recul Nature 3000
 - SU-RP Servitude "urbanisation" - recul route
 - SU-BA Servitude "urbanisation" - règles d'alignement
 - SU-B Servitude "urbanisation" - bords de routes
- ### Zones de servitude "couloirs et espaces réservés"
- Couloirs pour projets de réfection et d'écoulement des eaux pluviales
- ### Secteurs et éléments protégés d'intérêt commun
- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysagère"
 - Secteur protégé de type "environnement urbain"
 - Construction à conserver
 - Petit patrimoine à conserver
 - Mur à conserver
 - Gabiet d'une construction existante à préserver
- ### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales et réglementaires spécifiques
- à la protection de la nature et des ressources naturelles (PFR/N)
 - à la protection des sites et monuments nationaux
 - Immeubles et objets classés monuments nationaux
 - Immeubles et objets classés à l'inventaire supplémentaire
 - à la gestion de l'eau
 - Zone de protection des sources
 - Zone inondable - HQ extrême
- ### Indications spécifiques
- Secteur protégé de type "vestiges archéologiques" - zone orange
 - Secteur protégé de type "vestiges archéologiques" - zone rouge
 - Zones de circulation et de stationnement
- Fonds soumis aux dispositions des articles 13 et 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- Tout ce qui découle des articles 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles est à consulter sur les plans à par : 00100786J_LP_SP10PES_SEPT GRESCHE_PMOOT_20190417, 00100786J_LP_SP10PES_HABSCHEID_20190417 et 00100786J_LP_SP10PES_SCHWENN_20190417.

DATE	INDIC	MODIF. PREJ	INDIC. PREJ	INDIC. PREJ
04.07.2019	H	002	000	Mémoires suite aux remarques de l'AC Habscht de 02.07.2019
12.08.2019	D	002	000	Mémoires suite aux remarques de l'AC Habscht de 11.08.2019
07.09.2019	F	002	000	Mémoires suite aux remarques de l'AC Habscht de 26.09.2019
02.10.2019	E	002	000	Mémoires suite au retour de l'AC Habscht de 21.09.2019
15.05.2019	D	002	000	Mémoires suite aux remarques de l'AC Habscht de 30.04.2019

élaboré par: Ben Zeimet, Miroslava Reiss, Marcol Helto

ADMINISTRATION COMMUNALE DE HABSCHT

PROJET: PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL PARTIE GRAPHIQUE

PLAN D'ENSEMBLE - COMMUNE DE HABSCHT

P.A.C. 85 - 87
 BP - 108 - L-8303 Capellen
 G. D. de Luxembourg
 Tel: (+352) 26 390 - 1
 Fax: (+352) 30 56 09
 E-mail: luc@pac.lu

1:10.000
 1 200 300 400 Mètres
 12 June 2019
 P.2019020100786J_LP_HABSCHEID_PAG10_Plan Part. G. D. PAC2019_PAG-Situation_projetetAvecSituat. Situation exist. 20180786J_LP_SP_10K_20190827